



## **Directives pour les Services de Bibliothèques aux personnes dyslexiques**

**Gyda Skat Nielsen et Birgitta Irvall**

Publié sous les auspices de la Section des Services  
de Bibliothèques pour les publics défavorisés.

**International Federation of Library Associations and Institutions  
IFLA Professional Reports, Nr. 74**

© Copyright 2002 International Federation of Library Associations and Institutions

Directives pour les Services de Bibliothèques au personnes dyslexiques / Gyda Skat Nielsen  
et Birgitta Irvall. Publié sous les auspices de la Section des Services de Bibliothèques pour les  
publics défavorisés.

La Haye, IFLA Headquarters, 2002. – 38p. 30 cm. – (IFLA Professional Reports : 74)

**ISBN**

**ISSN 0168-1931**

# TABLE DES MATIERES

<b>Préface</b>	p.3
<b>Qu'est-ce que la dyslexie ?</b>	p.5
<b>L'Aspect démocratique</b>	p.6
Les Règles Standards des Nations Unies	p.6
Le Manifeste des Bibliothèques publiques de l'UNESCO	p.7
La Charte des Lecteurs	p.7
<b>La Nécessité pour les agents des bibliothèques de connaître les problèmes de la dyslexie</b>	p.8
Les Écoles de formation de bibliothécaires	p.8
La Formation continue	p.9
<b>Des services de bibliothèques pour les enfants dyslexiques</b>	p.10
<b>Accueillir chaleureusement les personnes en difficulté de lecture dans les bibliothèques</b>	p.11
« Mon propre bibliothécaire »	p.11
Un environnement agréable	p.12
<b>Les Documents adaptés aux personnes en difficulté de lecture</b>	p.13
Les Documents du type « facile à lire »	p.13
Les Livres audio	p.13
Les Journaux quotidiens	p.14
Les Périodiques	p.14
Les Prospectus et les brochures	p.15
Les Services de lecture	p.15
Les Vidéos et les sous-titres facile à lire	p.15
<b>L'Informatique</b>	p.16
<b>Promouvoir les services de bibliothèques</b>	p.17
<b>Appendices</b>	
<b>Appendice 1 : Les Règles Standards des Nations Unies</b>	p.19

<b>Appendice 2 : Le Manifeste des Bibliothèques publiques de l'UNESCO</b>	p.21
<b>Appendice 3 : La Charte des Lecteurs</b>	p.23
<b>Appendice 4 : Les Personnes dyslexiques et la bibliothèque</b>	p.25
<b>Appendice 5 : Traduction en français d'un guide danois</b>	p. 28
<b>Bibliographie</b>	p.31
<b>Adresses d'associations pour les dyslexiques</b>	p.32

# PREFACE

Ces dix dernières années, on a pu constater, dans plusieurs pays, un intérêt croissant pour ce qui concerne la dyslexie - ou les difficultés d'apprentissage spécifiques - non seulement parmi les scientifiques et autres professionnels, mais également dans la société en général. Bien que les personnes ayant des difficultés de lecture et d'écriture hésitent encore à révéler leur handicap, beaucoup d'entre elles discutent ouvertement des problèmes qu'elles rencontrent dans ce monde plein de lettres. Cette ouverture a permis d'approfondir la compréhension de la dyslexie et des problèmes liés à ce « handicap invisible » qui touche près de 8% de la population mondiale.

En 1997, lors de la conférence de l'IFLA à Copenhague, un atelier, « Accès à l'information : au service des personnes atteintes de dyslexie », fut mis en place par la Section des Services de Bibliothèques pour les publics défavorisés de l'IFLA (LSDP), le Groupe Professionnel Danois de Services Etendus en bibliothèque et European Dyslexia association (EDA) (l'Association Européenne de Dyslexie). L'atelier était accompagné d'une présentation sous forme d'affiches sur la dyslexie.

A la conférence de Bangkok, en 1999, le LSDP et l'EDA présentèrent : « La dyslexie est partout. Que fait votre bibliothèque ? »

Le grand intérêt manifesté ainsi que le grand nombre de questions posées lors de ces conférences démontrent l'intérêt croissant des bibliothécaires du monde entier pour la dyslexie, de même que leur désir d'apprendre ce qu'ils peuvent faire pour servir le groupe conséquent des personnes handicapées.

La Section des Services de Bibliothèques pour les publics défavorisés veut poursuivre et étendre les initiatives de 1997 et 1999 avec ces « Directives pour les Services de Bibliothèques aux personnes dyslexiques ». L'information contenue dans ce document peut également, à un certain degré, être utile aux bibliothèques offrant des services à d'autres groupes en difficulté de lecture.

La Section LSDP espère que, dans le domaine de l'aide aux dyslexiques, ces directives aideront les bibliothèques à accéder à l'information et à la culture sur un pied d'égalité avec le reste de la société.

Traduit en français par Nathalie Marchand avec la collaboration de Michel Rosenfeld.

*Birgitta Irvall & Gyda Skat Nielsen*

## Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidées à composer cette publication : les membres du *Comité Permanent* de la Section des Services de Bibliothèques pour les publics défavorisés de l'IFLA (LSDP) ; Birgitta Ahlén, Uppsala stads- och länsbibliotek de Suède ; Margareta Norberg, Eskilstuna stads- och länsbibliotek de Suède ; Susanne Bertschinger et Robin Salter, European Dyslexia Association. Nous aimerions aussi remercier Vibeke Lehmann du LSDP pour son aide linguistique à la traduction.

# QU'EST-CE QUE LA DYSLEXIE?

« La dyslexie est une condition neurologique complexe dont les origines sont constitutionnelles. Les symptômes affectent plusieurs zones de l'apprentissage et des fonctions, et peuvent être décrits comme une difficulté spécifique de la lecture, de l'orthographe et de la langue écrite. Une ou plusieurs de ces zones peuvent être affectées. »

*(British Dyslexia Association)*

« La dyslexie est un terme médical ; le handicap spécifique de l'apprentissage est un terme relatif à l'éducation. Ils sont tous les deux utilisés afin de décrire une condition congénitale et considérée par de nombreux chercheurs comme une différence organique dans la zone langagière du cerveau transmise génétiquement. Elle n'est pas la conséquence d'un handicap mental, d'une imperfection sensorielle, d'un dérangement émotionnel ou d'un manque de culture.

La croyance générale est qu'il existe peut-être une variété de causes mais une recherche réentend à identifier un « gène » comme l'une des causes possibles. On peut souvent ramener l'origine du problème à une différence organique héréditaire du cerveau.

A présent, il n'y a aucun remède à la dyslexie, donc une personne dyslexique est dyslexique à vie et a besoin de développer des stratégies pour surmonter ses difficultés spécifiques.

La dyslexie est présente dans le monde entier, quelles que soient la culture et la langue des personnes qui en sont atteintes, et elles touche environ 8% de la population qui souffre d'un syndrome pouvant rendre l'apprentissage difficile, 2 à 4% de la population pouvant même être sérieusement affectés par elle.

Les dyslexiques souffrent de difficultés du traitement du langage écrit et oral. Non seulement, beaucoup ont des problèmes pour maîtriser la lecture, l'écriture et l'orthographe, mais ils sont également confus dans les directions, l'ordre logique, les étiquettes verbales et les lettres, les mots et les nombres qui ont une écriture ou une prononciation similaire. Même s'ils font preuve d'intelligence et de motivation, les enfants dyslexiques ne peuvent apprendre, comme leurs camarades, sans reconnaissance ni soutien mais, lorsque la maladie est diagnostiquée, les personnes concernées peuvent être aidées par un enseignement spécialisé orienté vers le succès, structuré et systématique. Ils ont aussi besoin de beaucoup de soutiens et d'encouragements.

La dyslexie n'est pas synonyme de manque d'intelligence et beaucoup de malades obtiennent des diplômes universitaires grâce à une aide appropriée de l'école et d'un tuteur privé. »

*(European Dyslexia Association)*

# L'ASPECT DEMOCRATIQUE

Le droit démocratique de l'accès à la culture, à la littérature et à l'information est ouvert à tous, même à ceux qui sont atteints, à différents degrés, de difficultés de lecture. Il est d'une importance capitale que tous les citoyens soient en mesure de recevoir des informations sur ce qui se passe dans la société. Afin d'exercer ses droits démocratiques et un contrôle sur sa propre vie, chaque citoyen doit être correctement informé.

La qualité de vie est également un facteur important, car être capable de lire apporte un niveau considérable de confiance en soi, rend capable d'étendre sa vision du monde et de prendre le contrôle de sa propre vie. Les gens sont capables, grâce à la lecture, de faire partager des idées, des pensées et un vécu et, ainsi, de grandir en tant qu'êtres humains.

La promotion de la lecture est fortement soutenue par les Règles Standards des Nations Unies qui concernent les personnes touchées par un handicap, par le Manifeste des Bibliothèques publiques de l'UNESCO et par la Charte des Lecteurs.

## Les Règles Standards des Nations Unies

En 1993, les Nations Unies adoptaient un rapport intitulé *Les Règles Standards de l'Egalisation des Chances des Personnes Handicapées* (voir appendice 1). Ces Règles Standards ne sont pas obligatoires, mais deviendront des règles habituelles quand un grand nombre d'états les auront adoptées. La règle 5 déclare que les gouvernements doivent développer des stratégies pour créer des services d'information, rendre la documentation accessible à toute personne handicapée et qu'ils doivent aussi encourager les médias, surtout télévisuels et radiophoniques, et la presse à rendre leurs services accessibles. La règle 10 stipule que les personnes souffrant d'un handicap doivent être en mesure de participer aux activités culturelles sur un pied d'égalité et que les pays doivent développer l'implantation de méthodes qui rendent accessibles la littérature, les films et le théâtre à ces personnes.

## **Le Manifeste des Bibliothèques publiques de l'UNESCO**

En novembre 1994, l'UNESCO publiait le *Manifeste des Bibliothèques publiques* (voir appendice 2). Ce document clé reflète la conviction de l'UNESCO selon laquelle les bibliothèques publiques seraient une force vivante de l'éducation, de la culture et de l'information, ainsi qu'un agent essentiel dans l'esprit des hommes et des femmes. Les services d'une bibliothèque publique sont garantis sur la base de l'égalité de l'accès pour tous, quels qu'en soient l'âge, le sexe, la religion, la nationalité, la langue ou le statut social. Les services et les matériels spécifiques doivent être fournis aux utilisateurs qui ne peuvent pas, peu en importe la raison, accéder aux services et aux ressources usuelles, par exemple les minorités linguistiques, les personnes handicapées et les personnes hospitalisées ou emprisonnées.

### **La Charte des Lecteurs**

En 1992 l'Association Internationale des Editeurs et le Comité International du Livre ont adopté conjointement la *Charte des Lecteurs* (voir appendice 3). Cette charte déclare que la lecture est la clé de notre héritage culturel et scientifique et promeut la compréhension internationale. La démocratie dépend de personnes bien informées. Le mot imprimé est un élément essentiel du développement personnel de l'individu et du degré de son intérêt porté au monde extérieur et aux autres personnes.

L'information sur la lecture est nécessaire. La seule façon qui pourrait permettre à tout le monde de disposer de la lecture serait que les éditeurs, les bibliothécaires et autres pourvoyeurs d'information travaillent en partenariat avec les organisations culturelles, éducationnelles et sociales afin de s'engager dans la promotion de la lecture. Une telle alliance des intérêts publics et privés offre les meilleures chances de répondre aux besoins universels de lecture.

# **LA NECESSITE POUR LES AGENTS DES BIBLIOTHEQUES DE CONNAITRE LES PROBLEMES DE LA DYSLEXIE**

La plupart des personnes recevant un enseignement spécifique ont le sentiment que les bibliothèques n'ont rien à leur offrir. « Je ne fréquente pas les bibliothèques, car je ne veux pas subir d'autres échecs. » a dit un jour un jeune homme dyslexique (voir appendice 4).

Il peut être assez difficile pour les bibliothécaires de comprendre que le fait de s'aventurer dans une bibliothèque puisse représenter une véritable barrière pour certaines personnes. Par conséquent, il relève de la responsabilité de l'équipe entière de la bibliothèque de s'assurer que les faibles lecteurs profitent d'un service attentif quand ils entrent enfin dans la bibliothèque.

Les personnes dyslexiques ont fréquemment une faible estime d'elles-mêmes due au fait qu'elles ont souvent vécu en échec scolaire, ce qui les a rendues vulnérables. Nous devons redoubler nos efforts pour accueillir chaleureusement les grands groupes de gens non-habités aux bibliothèques, lorsqu'ils s'y présentent. Cela implique sans doute un changement dans l'attitude des agents des bibliothèques et le fait qu'il faille leur enseigner la manière appropriée de communiquer avec le public dyslexique et de l'accompagner.

Certains bibliothécaires pensent certainement que les publics ayant des difficultés de lecture sont plus « à problèmes » et moins « intéressants » que d'autres publics. Cette attitude est probablement le fruit d'une formation inadéquate dans les écoles de formation de bibliothécaires et d'un manque de connaissance des différents handicaps.

## **Les Écoles de formation de bibliothécaires**

Il est important que les écoles de formation de bibliothécaires et autres institutions du même type incluent dans leur programme des informations sur la dyslexie. Il est en effet préférable que les étudiants acquièrent des connaissances, au sens large, sur les nombreuses catégories de difficultés de lecture et sur les besoins des personnes que celles-ci affectent. Il serait probablement utile d'inviter une personne dyslexique à parler aux étudiants des écoles de formation de bibliothécaires à propos de ce qu'ils aimeraient trouver dans les bibliothèques en terme de ressources et de services. Un tel contact face à face est souvent le meilleur moyen de comprendre en profondeur une condition ou un problème spécifique.

## **La Formation continue**

Des ateliers, des conférences, et autres formations continues centrées sur les services de bibliothèques pour les personnes ayant des difficultés de lecture permettent d'acquérir une compréhension plus générale de la dyslexie. Ces activités pourraient être mises en place par les écoles de formation de bibliothécaires, les agences nationales des bibliothèques ou des organisations professionnelles - de préférence en collaboration avec les associations existantes de dyslexiques. Les équipes des écoles et des bibliothèques publiques, de tous niveaux, doivent participer à ces activités de formation et d'éducation continue.

Le fait de faire participer une personne atteinte de dyslexie à une à plusieurs réunions afin qu'elle donne des informations sur les problèmes et les besoins des dyslexiques se révèle être d'une grande utilité dans le travail quotidien en bibliothèque et pour comprendre ce handicap.

# **DES SERVICES DE BIBLIOTHEQUES POUR LES ENFANTS DYSLEXIQUES**

Les bibliothécaires pour enfants doivent avoir une connaissance solide des problèmes de lecture et des ressources de lecture appropriées à tous les niveaux de lecture. Les livres tels que les comptines pour enfants ou les livres facile à lire, les livres très illustrés et les livres audio doivent faire partie des collections pour enfants.

Un genre spécial de livres audio dont les textes sont lus à 2 ou 3 vitesses est aussi très utile pour ceux qui ont besoin de lire lentement le texte d'accompagnement. Tous les enfants qui souffrent de difficultés de lecture devraient avoir la chance de faire l'expérience de la joie de la lecture en écoutant des livres audio. Un enfant qui connaît la joie de lire travaillera plus dur pour améliorer ses capacités de lecture.

La bibliothèque devrait coopérer avec les écoles maternelles en offrant des livres avec des comptines pour enfants, qui amènent à une formation de lecture préscolaire très utile, en particulier pour les enfants dyslexiques. La bibliothèque pourrait également fournir aux écoles et aux parents des documents d'instruction pour la lecture, par exemple des livres écrits combinés avec des livres audio, des livres facile à lire, des textes choisis avec soin, au niveau de lecture approprié, ainsi que des programmes informatiques éducationnels. Une coopération proche des écoles, des bibliothèques et des parents est essentielle pour ces enfants. Par ailleurs, il ne faudrait pas oublier de mentionner le fait que beaucoup de parents d'enfants dyslexiques sont eux-mêmes dyslexiques et, par conséquent, incapables de lire à haute voix à leurs enfants ou de les aider dans leurs études. Malgré cela, la plupart des enfants dyslexiques peuvent apprendre à lire et à écrire avec une formation adéquate.

# **ACCEUILLIR CHALEUREUSEMENT LES PERSONNES EN DIFFICULTE DE LECTURE DANS LES BIBLIOTHEQUES**

Une équipe formée correctement et faisant preuve d'une attitude sensible envers les personnes aux besoins particuliers sait qu'une personne dyslexique qui entre dans une bibliothèque pour la première fois ne sera pas capable de trouver ce qu'elle cherche sans assistance. Il est évident qu'aucun « certificat de handicap » n'est nécessaire pour recevoir un service courtois et adéquat.

## **« Mon propre bibliothécaire »**

Une personne dyslexique appréciera sûrement l'aide apportée par son « propre bibliothécaire », un professionnel formé spécialement aux difficultés de lecture et par le matériel approprié à ces groupes de lecteurs. Ce bibliothécaire sera aussi en mesure de répondre aux questions pratiques propres à son handicap, par exemple : « Où puis-je trouver de l'aide pour améliorer ma pratique de lecture ? » ou « Y a t'il une association pour dyslexiques dans la région où je vis ? »

Le « bibliothécaire de la dyslexie » doit faire totalement partie d'un large réseau de soutien qui inclut les écoles, les agences gouvernementales locales et les organisations pour handicapés. Cette coopération pourrait produire une brochure d'informations sur la dyslexie, et des heures d'ouverture régulière aux professeurs et aux parents en ce qui concerne les matériels de bibliothèque et les services aux personnes en difficulté de lecture.

Les services d'orientation de la bibliothèque destinés aux parents d'enfants et aux adultes dyslexiques doivent permettre de rencontrer des représentants de l'association pour dyslexiques locale et de l'Education Nationale. Un espace à part dans la bibliothèque serait installé pour ces réunions. Pour les parents d'enfants et les adultes dyslexiques, la bibliothèque représente un « espace neutre ». Les expériences ont démontré que ceux qui profitent de ces « heures d'ouverture » en sortent avec des informations utiles et apprécient le fait de rencontrer d'autres personnes dont les problèmes sont similaires aux leurs.

## Un Environnement agréable

Il est essentiel que les documents destinés aux personnes en difficulté de lecture soient en position centrale afin d'attirer l'œil de toute personne entrant dans la bibliothèque. Ceux qui ne sont pas habitués à entrer dans les bibliothèques doivent être en mesure de trouver « leurs » documents sans avoir à les demander et, ce faisant, à « révéler » leur handicap.

Comme partout ailleurs dans la bibliothèque, la signalisation doit être claire. L'utilisation de **pictogrammes** est hautement recommandée, ils sont également très utiles pour le public général. **Une ligne de couleur sur le sol** menant aux documents adéquats est aussi très utile aux personnes qui ont des difficultés de lecture, ainsi qu'au public mal-voyant.

La section pour les faibles lecteurs doit être **conçue de manière attractive** et comporter des sièges, ainsi qu'un **magnétophone ou un lecteur de disques lasers** disponible pour les livres audio à disposition. Il est peut-être possible d'y disposer d'un ordinateur ou de toute autre aide technique (voir page 16).

Ce modèle de conception peut aussi bien être utilisé dans de grandes que de petites bibliothèques car il n'est besoin d'aucun moyen financier important pour créer cet « oasis » pour les faibles lecteurs dans la bibliothèque. **Le facteur primordial est d'adopter la bonne attitude.**

# **LES DOCUMENTS ADAPTES AUX PERSONNES EN DIFFICULTE DE LECTURE**

## **Les Documents du type « facile à lire »**

Les livres « facile à lire » sont décrits dans la publication de l'IFLA « Directives pour les ressources facile à lire » (1997). Il existe deux types de livres faciles à lire :

1. Les adaptations de livres existant déjà ;
2. Les livres écrits spécialement pour les personnes en difficultés de lecture.

Quelques uns de ces livres sont produits avec une version enregistrée sur cassette. Le lecteur écoute la cassette et suit le texte sur le livre imprimé. Ils sont une très bonne façon d'améliorer la capacité de lecture.

Les dyslexiques font partie des publics qui peuvent bénéficier des ces livres facile à lire.

## **Les Livres audio**

Ecouter le bon enregistrement d'un livre peut se révéler très utile pour les personnes atteintes de dyslexie. « Lire en écoutant » leur donne accès à la même littérature que ceux qui « lisent en voyant ».

Les livres audio sur cassettes ou sur un nouveau media numérisé sont produits soit par des maisons d'édition, soit par les bibliothèques pour aveugles. La loi sur le droit d'auteur concernant les livres audio permet aux dyslexiques d'avoir surtout accès aux livres audio produits pour les handicapés visuels. Dans chaque pays les bibliothèques publiques devraient travailler avec les bibliothèques pour aveugles afin d'assurer un accès aux livres audio pour tous ceux qui en ont besoin.

Les nouveaux livres audio numérisés qui ont lentement remplacé les anciens sur cassettes disposent d'un meilleur système de recherche, ce qui permet de trouver instantanément un chapitre ou une page et de placer un marque-page. Cette technologie facilitera les études à l'aide des livres audio.

Un genre spécial de livres audio est enregistré à 2 ou 3 vitesses ; ceci est particulièrement utile afin d'améliorer les capacités de lecture. La personne écoute à une vitesse confortable et suit le texte sur le livre imprimé. Ces livres audio sont produits pour les enfants et les adultes.

Les livres audio sont aujourd'hui utilisés dans plusieurs écoles pour apprendre la lecture. En Scandinavie, les écoles et les bibliothèques travaillent ensemble sur des programmes utilisant des livres audio associés à des livres imprimés. Les enfants peuvent aussi emprunter des livres pour le plaisir de lire. Ces services sont très populaires.

## **Les Journaux quotidiens**

Dans une société démocratique, les journaux sont une source vitale d'information. Dans certain pays, les journaux nationaux et locaux sont produits sur cassette, surtout pour les mal-voyants. En Suède, il existe également une version électronique de quelques journaux quotidiens qui peuvent être lus sur ordinateur à l'aide de gros caractères ou d'une voix synthétique.

La loi sur le droit d'auteur pose un problème quand elle limite l'utilisation de ces formats destinés aux malvoyants. Il est important que les bibliothèques se fassent les défenseurs des droits des malvoyants d'avoir accès aux journaux sur cassette ou sous une forme digitale.

Quelques pays produisent aussi des versions faciles à lire de journaux, ce qui agrandit leur lectorat.

## **Les Périodiques**

Les personnes en difficulté de lecture ont besoin d'accéder à l'information dans d'autres formats que ceux des livres, par exemple les périodiques enregistrés. Ces magazines contiennent des informations d'actualité sur les événements mondiaux, les sciences, la médecine, l'art et diverses informations pour les consommateurs. Les périodiques enregistrés peuvent être disponibles par les biais des bibliothèques pour aveugles. Les équipes des bibliothèques doivent informer les dyslexiques de ces documents et de la manière de les obtenir.

## **Les Prospectus et les Brochures**

Les prospectus et les brochures, par exemple ceux du gouvernement ou d'autres organismes publique, devraient être accessibles sur cassette. Grâce au format audio, les personnes en difficulté de lecture disposent d'un accès égal à l'information, ce qui peut faire une grande différence dans leur vie.

## **Les Services de lecture**

Pour une personne en difficulté de lecture, lire des lettres personnelles et autres moyens de communication écrits présente un problème majeur. La bibliothèque peut être en mesure d'offrir des services de lecture au public dyslexique qui pourrait ainsi amener ou envoyer par courrier ses documents à la bibliothèque et se les faire enregistrer. Il peut être possible aux bibliothèques de scanner un texte et de le placer sur un ordinateur qui propose au public l'aide d'une voix synthétique.

## **Les Vidéos et les sous-titres facile à lire**

Les vidéos sont d'une grande aide pour les personnes en difficulté de lecture. Cependant, dans les pays où les films ne sont pas doublés mais sous-titrés, ces personnes ont des problèmes à suivre l'histoire à cause de la complexité du langage parlé. Au Danemark, plusieurs grands films ont été produits avec des sous-titres faciles à lire, ce qui n'en rend pas le film moins intéressant pour le spectateur.

# L'INFORMATIQUE

Utiliser un ordinateur multimédia avec des images, des sons et des textes est une nouvelle façon d'agir et un défi pour les personnes en difficulté de lecture. En même temps, lorsqu'une orthographe correcte est nécessaire afin de trouver les informations désirées, ces ordinateurs posent un grand problème.

Aujourd'hui, il existe de nombreux programmes d'orthographe et de grammaire disponibles qui s'adressent aux personnes dyslexiques. La bibliothèque pourrait acheter quelques-uns de ces programmes et montrer leur utilité aux parents, aux étudiants et aux enseignants. L'ordinateur doit être placé dans une zone à part qui permette l'intimité mais où l'équipe de la bibliothèque pourrait être en mesure de porter assistance, lorsque celle-ci est demandée.

Afin d'offrir un accès égal à Internet et aux bases de données électroniques, il est primordial que la bibliothèque s'équipe d'ordinateurs à voix synthétique et/ou à agrandisseur de texte intégré. Si le traitement de texte est fourni à tous les publics de bibliothèques, les versions avec reconnaissance vocale devraient être disponibles pour les personnes en difficulté de lecture et d'écriture. Les pages d'accueil Internet des bibliothèques devraient être faciles à lire et présenter un agencement clair et simple accessible à tout type de public.

Une coopération proche des écoles et des centres d'éducation pour adultes est importante quand les bibliothèques s'équipent d'ordinateurs avec des programmes pour les utilisateurs qui ont des difficultés de lecture et d'écriture. Grâce au développement rapide de la technologie et des logiciels d'assistance pour les publics spécifiques, il est probable qu'un grand nombre d'outils sera bientôt disponible pour les personnes en difficulté de lecture.

# PROMOUVOIR LES SERVICES DE BIBLIOTHEQUES

Une fois que les équipes sont bien informées sur la dyslexie, une fois qu'une collection destinée à un public en difficulté de lecture a été établie, la question suivante est : comment informons-nous de nos services le public ciblé?

Une personne en difficulté de lecture ne lit pas les journaux locaux, mais sa famille et ses amis le font et peuvent lui transmettre les informations sur les services offerts par la bibliothèque.

Des articles et des publicités dans les journaux locaux devraient être complétés par une brochure sur les services que la bibliothèque offre aux personnes en difficulté de lecture. Il est d'une grande importance que cette brochure - comme toute autre information sur la bibliothèque - soit écrite dans un langage facile à lire. Cette brochure devrait être disponible, non seulement dans la bibliothèque mais également dans d'autres endroits publics, par exemple à la mairie, dans les écoles, les salles d'attente des médecins et dans les magasins locaux (voir appendice 5).

Un contact rapproché avec la presse locale ne doit pas être sous-estimé, ainsi que de bonnes relations avec la radio et les chaînes locales.

**Une campagne contre la dyslexie** pourrait être organisée en coopération avec une association locale ou nationale pour les dyslexiques et avec d'autres organisations s'occupant de dyslexie. Les éducateurs de tous niveaux, les syndicats, les agences pour l'emploi, etc., devraient s'impliquer dans l'organisation du planning de la campagne.

Lors de telles campagnes, des activités telles que des conférences sur la dyslexie, une « place du marché » distribuant des documents d'information, des démonstrations de programmes informatiques pour les personnes ayant des problèmes de lecture peuvent être menées.

Une campagne contre la dyslexie aura également le mérite d'ouvrir les yeux des politiciens sur les nombreux problèmes liés à la dyslexie, et les bibliothèques gagneront du soutien et des lecteurs grâce à leurs efforts en vue d'améliorer la compréhension de la société sur la dyslexie.

Il ne fait aucun doute qu'un effort majeur est nécessaire dans la lutte pour un accès égalitaire à l'information et à la culture pour les dyslexiques du monde entier. Il est de même évident qu'il est possible de progresser grâce aux efforts combinés des professionnels des services et des personnes handicapées elles-mêmes. Cependant, on ne rend pas une personne en difficulté de lecture à l'aise dans une bibliothèque en un jour. Cela requiert un travail difficile mais qui en vaut la peine.

# APPENDICES

1. Les Règles Standards des Nations Unies
  2. Le Manifeste des Bibliothèques publiques de l'UNESCO
  3. La Charte des Lecteurs
  4. Les Personnes dyslexiques et la bibliothèque
  5. Traduction d'une brochure d'information danoise sur les services de bibliothèques destiné à un public dyslexique.
- 

## APPENDICE 1

### **Les Règles Standards des Nations Unies.**

Résolution adoptée par l'Assemblée Générale :  
48/96. Les Règles Standards sur l'Égalisation des Chances pour les Personnes handicapées.

#### **II. Les zones cibles pour une participation égalitaire**

##### **Règle 5. L'accessibilité**

« Les Etats doivent reconnaître l'importance globale de l'accessibilité dans le processus d'égalisation des chances de toutes les sphères de la société. Pour les personnes atteintes de handicaps divers, les Etats doivent (a) présenter des programmes d'action qui rendront accessible l'environnement physique ; et (b) prendre des mesures permettant l'accès à l'information et à la communication. »

(--)

## **(b) L'accès à l'information et à la communication**

(--)

6. « Les Etats doivent développer des stratégies pour rendre accessible l'information et la documentation à différents groupes de handicapés. Ils doivent utiliser le Braille, des cassettes, des gros caractères et autres technologies appropriées afin de permettre l'accès à l'information et à la documentation écrite pour les personnes malvoyantes. De même, ils doivent utiliser des technologies adéquates afin de permettre l'accès à l'information orale pour les personnes malentendantes ou qui ont des difficultés de compréhension. »

(---)

8. Les besoins des personnes atteintes d'autres handicaps liés à la communication doivent être également pris en considération.

9. Les Etats doivent encourager les médias, surtout la télévision, la radio et les journaux à rendre leurs services accessibles.

10. Les Etats doivent s'assurer que de nouveaux accès informatiques à l'information et des systèmes de service offerts au grand public existent ou sont créés initialement de manière accessible, ou adaptés de manière accessible, aux personnes handicapées.

11. Les organisations pour personnes handicapées doivent être consultées lorsque des mesures rendant l'information accessible sont créées. »

# APPENDICE 2

## **Le Manifeste des Bibliothèques publiques de l'UNESCO**

« La LIBERTE, la PROSPERITE et le DEVELOPPEMENT de la société et des individus sont des valeurs humaines fondamentales. Elles ne seront réalisées que grâce à la capacité de citoyens bien informés d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. La participation constructive et le développement de la démocratie dépendent tout autant d'une éducation satisfaisante que d'un accès libre et illimité à la connaissance, à la pensée, à la culture et à l'information.

Les bibliothèques publiques, portes d'entrée locales à la connaissance, fournissent les conditions de base pour l'apprentissage, de toute une vie, pour le développement de l'indépendance dans la prise de décision, et de la culture des individus ou des groupes sociaux.

Ce document clé reflète la conviction de l'UNESCO selon laquelle les bibliothèques publiques seraient une force vivante de l'éducation, de la culture et de l'information, ainsi qu'un agent essentiel dans l'esprit des hommes et des femmes.

Par conséquent, l'UNESCO encourage les gouvernements locaux et nationaux à soutenir et à s'engager activement dans le développement des bibliothèques publiques.

Les BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES sont les centres d'information locaux mettant à disposition de tout utilisateur toutes sortes de connaissances et d'informations.

Les services d'une bibliothèque publique sont garantis sur la base de l'égalité de l'accès pour tous, quels qu'en soient l'âge, le sexe, la religion, la nationalité, la langue ou le statut social. Les services et les matériels spécifiques doivent être fournis aux utilisateurs qui ne peuvent pas, quelles qu'en soient les raisons, accéder aux services et aux matériels usuels, par exemple les minorités linguistiques, les personnes handicapées et les personnes hospitalisées ou emprisonnées.

Tous les groupes d'âge doivent pouvoir trouver les ressources répondant à leurs besoins. Les collections et les services doivent inclure tout type de média et de nouvelles technologies adéquates, ainsi que des ressources traditionnelles, car la grande qualité et la pertinence de la réponse aux besoins et aux conditions locales sont fondamentales. Les ressources doivent être le reflet des tendances actuelles et de

l'évolution de la société, ainsi que celui de la mémoire des efforts et de l'imagination humaine.

Le choix des collections et des services ne doit être soumis à aucune pression idéologique ou commerciale ni à aucune censure politique ou religieuse.

UNE POLITIQUE CLAIRE DOIT ETRE ETABLIE avec des objectifs définis, des priorités et des services en relation avec les besoins de la communauté. La bibliothèque publique doit être organisée de manière efficace et les standards professionnels d'opération doivent être maintenus.

Une coopération avec des partenaires pertinents - par exemple des groupes d'utilisateurs et autres professionnels locaux, régionaux, nationaux ainsi qu'internationaux - doit être assurée.

Les services doivent être physiquement accessibles à tous les membres de la communauté. Cela exige que les bâtiments soient bien situés, qu'une bonne collection et des facilités d'étude soient disponibles, ainsi que des technologies appropriées et des heures d'ouverture suffisantes et pratiques. Cela implique de même l'implantation de services d'aide aux personnes en difficulté pour ceux qui sont dans l'incapacité de se rendre à la bibliothèque.

Les services de la bibliothèque doivent être adaptés aux différents besoins des communautés urbaines et rurales.

Le bibliothécaire joue le rôle d'un intermédiaire actif entre les utilisateurs et les documents. Il est indispensable que le bibliothécaire ait une formation professionnelle continue afin d'assurer la qualité de service.

Des programmes de formation à l'aide des personnes en difficulté doivent être proposés afin que les utilisateurs en retirent d'avantage de documents.

# APPENDICE 3

## LA CHARTE DES LECTEURS

« Au 23ème congrès de l'Association Internationale des Editeurs à New Delhi, en Inde, en Janvier 1992, le Comité International a approuvé le texte suivant qui a ensuite été repris par l'UNESCO

- - Article 1 : Le Droit de Lire
- - Article 2 : Les Chances de Lire
- - Article 3 : Le Soutien et les Encouragements dans la Lecture
- - Article 4 : L'Information et la Coopération dans la Lecture
- - Article 5 : Conclusion

### **Article 1 : Le Droit de Lire**

Nous sommes convaincus que les livres sont d'une remarquable efficacité pour ce qui est de transmettre des connaissances et de communiquer des idées, que la lecture encourage le développement complet de la pensée et de la participation des citoyens dans la société

Et

En raison de l'inquiétude générale mondiale en ce qui concerne les standards d'éducation et les échecs de la lutte contre l'illettrisme, qui empire les privations sociales,

**NOUS INSISTONS SUR LE FAIT QUE LE DROIT A LA LECTURE EST UNIVERSEL**

La lecture influe sur nos vies sous différents aspects :

### **1.1 LA CULTURE ET LES SCIENCES**

La lecture, non seulement celle des livres mais de tout texte imprimé, est la clé de notre héritage scientifique et promeut la compréhension et l'intérêt international envers les autres cultures.

### **1.2 LE SOCIAL**

Une lecture efficace est une condition sine qua non pour une participation complète dans la société moderne.

### **1.3 L'ECONOMIE**

La capacité de lire est une contribution clé au succès économique. Les corporations industrielles investissent de fortes sommes dans la formation de leurs employés afin d'améliorer leurs compétences de communication, surtout la lecture. Les nouvelles technologies demandent des compétences de lecture de plus en plus larges, et une carence de ces compétences remet sérieusement en cause tout progrès.

### **1.4 LA DEMOCRATIE**

Dans la société démocratique qui instaure le échange libre d'informations, le mot imprimé est un élément essentiel de la capacité critique de l'individu. Il est le moyen le plus efficace de s'assurer qu'un système de point de vue pluraliste prévaut dans la société. La démocratie dépend de personnes bien informées.

### **1.5 LA CREATIVITE INDIVIDUELLE**

La lecture est un élément essentiel du développement personnel de l'individu et du degré de son intérêt porté au monde extérieur et aux autres personnes. La lecture est également une bonne activité de loisirs (elle garde l'esprit et l'imagination actifs) et, si nécessaire, donne la chance d'échapper aux tracasseries quotidiennes, de développer et de redéfinir sa vie intérieure et d'étendre ses horizons. Le développement de l'imagination grâce aux livres depuis l'enfance ne doit pas être sous-estimé.

### **4.2 LA COOPERATION DANS LA LECTURE**

La seule manière de permettre à tout le monde d'avoir accès aux livres et à la lecture, quelle que soit sa situation, est que les bibliothécaires, les éditeurs et les libraires travaillent ensemble, rejoints, si nécessaire, par toutes sortes d'organisations culturelles, éducationnelles et sociales qui sont engagées dans la promotion de la lecture. Cette alliance d'intérêts publics et privés offre les meilleures chances de satisfaire les besoins universels de lecture.

Un environnement favorable à la lecture doit être créé dans toutes les types de sociétés et à tous les niveaux, depuis la tendre enfance, qui mène à une éducation formelle ou non formelle, et pour toute la vie. Il doit englober tous les types de lecteurs, y compris les groupes de minorités nouvellement lettrées, les immigrants, les lecteurs lents et les mal-voyants.

### **Article 5 : Conclusion**

« Le livre est la centrale spirituelle de l'humanité, la ressource qui permet à l'humanité de considérer le futur avec confiance. Les livres ont besoin du soutien universel, les livres le méritent. »

# APPENDICE 4

## Les Personnes dyslexiques et la bibliothèque

Tiré du livre de Staffan Ekegren : *Det var inte dum jag var. 13 dyslektiker begär ordet.* (Ce n'était pas stupide après tout, 13 dyslexiques voulaient être entendus), publié en 1996 par les bibliothèques des comtés de Eskilstuna, Falun, Gävle et Örebro, en Suède.

Lors de la Campagne Nationale contre la Dyslexie en Suède en 1996-97, quatre bibliothèques de comtés ont écrit un livre sur de ce que font les bibliothèques pour répondre aux besoins des personnes dyslexiques. Les personnes en difficulté de lecture n'entrent que très rarement dans une bibliothèque. Celles qui osent y pénétrer ne demandent pas d'aide. Le mot « stupide » leur semble être étiqueté sur leur front depuis l'enfance. La bibliothèque paraît être l'un de ces endroits où il est très difficile pour les dyslexiques de cacher leur handicap.

Extrait de la couverture :

« Voici 13 personnes qui se croient stupides, mais elles ne le sont pas. Elles sont atteintes de dyslexie, ce handicap invisible qui fait profondément honte à des centaines de milliers de personnes. Mais ce sont les bibliothèques qui devraient avoir honte. Lors d'une expérience secrète, treize personnes dyslexiques sont entrées dans des bibliothèques. Leur visite les a confrontées non seulement à leur propre peur mais également à une société hostile. »

**« Angelica, 21 ans, étudiante (p.97-99) :**

Je ne savais pas sur quelle ligne je me trouvais , je ne pouvais pas lire.

Sans rien dire, le bibliothécaire a tourné l'écran de son ordinateur dans ma direction. Est-ce qu'il voulait que je le regarde ? Et pourquoi ? Etait-ce à propos des livres que j'avais demandés ? Pouvez-vous s'il vous plait lire ceci et écrire le titre des livres que vous voulez, m'a dit le bibliothécaire.

Des livres ? Comme lorsque j'étais enfant et que je ne savais pas lire l'heure et donc devais demander qu'elle heure il était. Et ensuite, ils prenaient l'horloge et je devais deviner moi-même.

Mais, cette fois-ci, je ne voyais que des lettres, un écran plein de lettres. Comment pouvais-je réussir à les lire ? Lorsque je suis seule face à un tel écran, je regarde habituellement les premières lettres du nom, et je m'en sers ensuite pour raccourcir la liste des titres, des éditeurs, des dates de parution et des choses comme ça. Si je devais tout lire, ça me prendrait des heures.

Mais aujourd'hui avec cet écran, je ne savais pas sur quelle ligne je me trouvais, et je ne pouvais pas lire. Je ne voulais même pas essayer, puisque ça ne ferait que m'énerver. De toute façon, je me sentais déjà stupide. Tout en laissant l'ordinateur face à moi, il commença à parler, à parler et à montrer du doigt les livres de Boris Lindkvist; le dernier datait de 88, dit-il. J'ai montré que je comprenais en hochant la tête et en regardant dans la direction qu'il pointait. De cette façon on peut faire semblant de comprendre alors qu'on ne comprend pas un mot.

Maintenant, montrez-moi le livre que vous voulez emprunter, dit-il, calme en apparence. C'est bien quand les gens savent garder leur calme, quand quelqu'un ne rend pas la situation tendue ni stressante, ou ne crée pas de désastre. Oui, dit-il. Il resta calme et amical et, alors, il lut à voix haute les cinq titres que je ne pouvais pas identifier, mais j'avais l'impression qu'il y en avait plus. Je me souvenais du premier et du dernier, donc lequel devais-je choisir ? Peut-être que la liste était dans l'ordre alphabétique et, bien sûr, c'était le nouveau livre de Lindkvist que je voulais. Je lui ai demandé d'écrire le titre sur un morceau de papier. Je l'ai regardé et ai demandé au bibliothécaire où je pouvais trouver l'ouvrage. Il prit le papier et écrivit « étagère B ». Je me demande encore de quoi elle a l'air.

#### **« Roger, 42 ans, pensionné pour handicap (p.12-15) :**

Dois-je laisser tomber ou entrer ?

Bientôt j'y étais, devant la bibliothèque, et je restais assis dans ma voiture. J'essayais de prendre une décision : dois-je laisser tomber ou finalement y entrer ? Les bibliothèques sont vieilles et leurs pièces sont étroites ; ce sont des endroits sombres avec des livres du sol au plafond, comme la bibliothèque scolaire où était assis le maître. Après celle là, je ne suis jamais retourné dans de tels endroits, de toute ma vie.

Je pensais que je commencerais à bégayer et que je ne pourrai pas sortir un mot. Un livre sur le bowling. Peut-être que les gens s'arrêteront pour me dévisager. Je ne pouvais décider de ce que j'allais dire au bibliothécaire, mais ce n'était pas aussi difficile que de passer la porte.

Alors j'ai rassemblé tout mon courage. Le pris à deux mains.

En fait, le bâtiment était spacieux. Pas tant de livres, les étagères n'étaient pas si lourdes, et plus petites que celles dont je me souvenais de mon enfance. Elles ne se refermaient pas sur vous. Et les fenêtres étaient grandes, laissant entrer beaucoup de lumière.

Une fois, j'étais à une réunion au cours de laquelle chacun devait se présenter au groupe. Il fallait s'asseoir devant tout le monde et parler de soi-même. Je pensais que

je ne pouvais pas le faire, que je raterai tout. Mais alors, je me suis avancé. Ca ne marchera jamais, je ne serai pas capable de prononcer un mot.

Ensuite, ce sentiment s'est dissipé et c'est devenu facile. Mais s'avancer vers le bibliothécaire et dire : Je suis un très mauvais lecteur, pouvez vous m'aider à trouver quelque chose sur le bowling ? Pas question !

Je dois d'abord me promener dans la bibliothèque, prendre mes marques, m'imprégner de l'atmosphère, sentir l'endroit.

Les gens étaient en moyenne assez jeunes. Je ne pense pas qu'ils me regardaient lorsque je me suis dirigé vers les livres audio, au milieu de la pièce. C'était si facile de se tenir au milieu de la bibliothèque et de regarder les livres parlants. Si facile de les trouver, ils n'étaient pas cachés au fond, dans un coin sombre. Parce que, dans un coin sombre j'aurais attiré l'attention sur moi : pourquoi est-ce qu'il se tient là dans le coin à regarder des livres audio, il semble normal, alors pourquoi il se tient là à regarder de tels livres ?

Mais j'étais au milieu de la pièce, après tout comme tout le monde. Je n'étais pas à l'écart de la foule. Un aveugle a une canne blanche, un sourd un appareil auditif, mais mon problème ne se voit pas jusqu'au moment où j'écris, jusqu'à ce que j'essaie de lire. Ils en font tant d'histoires. Ils pensent que c'est évident depuis les premières classes donc ils peuvent se vanter d'avoir des enfants intelligents.

Mais maintenant que j'étais dans une bibliothèque depuis un moment, je m'y étais habitué. C'est spacieux et plaisant et les livres audio sont au centre. La prochaine chose à faire est de parler au bibliothécaire »

# APPENDICE 5

## Traduction en français du guide danois « Har du svært ved at læse ? »

Couverture :

Est-ce difficile pour vous de lire ?  
Bienvenue dans la bibliothèque.  
Les bibliothèques publiques de Søllrød, au Danemark

*Page 2*

### **Jetez un coup d'œil à un livre facile à lire...**

Nous avons beaucoup de bons livres pour les personnes dyslexiques et les autres personnes avec des problèmes de lecture , enfants ou adultes.  
Certains de ces livres sont aussi enregistrés sur cassettes...

Ecoutez un livre-audio

Vous apprécierez d'écouter un bon livre audio  
Dans notre bibliothèque, vous pouvez jeter un coup d'œil à des livres aux sujets différents, et aussi à des romans  
Venez et prenez une liste de ces livres  
C'est gratuit

*Page 3*

### **Ecoutez un magazine « parlant »**

Nous avons probablement quelque chose que vous aimez  
Vous pouvez choisir des cassettes sur la nature, la technologie, l'histoire, les voyages et beaucoup d'autres choses  
Laissez nous vous aider à trouver des magazines « audio » dans les autres bibliothèques – ou une brochure sur cassette  
Quelques brochures et dépliants sont enregistrés sur cassettes.  
Vous pouvez les emprunter  
Si nous n'avons pas le livre-audio que vous désirez nous l'obtiendrons d'une autre bibliothèque – également des bibliothèques pour aveugles.

*Page 4*

**Jetez un coup d'œil aux journaux sur cassettes**

Vous pouvez obtenir les journaux locaux sur cassettes.

Chaque semaine, la bibliothèque produit ou envoie un journal – cela ne vous coûtera rien

Venez à la bibliothèque et écoutez à quoi ça ressemble.

Voulez-vous que nous vous les lisions ?

Y a t-il quelque chose que vous ne puissiez lire vous-même ?

Une lettre ?

Un livret d'explications ?

Une recette ?

Un article ?... ou autre chose ?

Venez ...!

Nous l'enregistrerons pour vous

Ce service est gratuit.

*Page 5*

**Nous vous attendons**

**Nous savons que, pour beaucoup de personnes, il est difficile de lire.**

Et que c'est presque impossible pour certains.

Nous avons beaucoup de documents intéressants.

Leur utilisation ne vous coûtera rien

Venez et parlons-en

Et nous vous aiderons à trouver les livres qui vous intéressent

Nous avons des heures d'ouverture

Dans la bibliothèque principale

... regardez au dos !

*Page 6*

Venez nous rencontrer dans  
La bibliothèque principale  
Holte Midtpunkt 23, 2ème étage

Mardi, de 14 à 16 heures

- sur rendez-vous
- vous pouvez également nous appeler au  
45 56 66 99

Nous attendons votre visite avec impatience

Gyda Skat Nielsen  
Anne Bodil Christensen  
Département des Services d'Aide aux personnes en difficulté

# BIBLIOGRAPHIE

## LIVRES:

**Cicci**, Regina: What's wrong with me? Learning Disabilities at Home and School. Timonium, York Press, 1995. (P.O. Box 504, Timonium, Maryland 21094 [www.yorkpress.com](http://www.yorkpress.com))

**Developmental Dyslexia: Neural, Cognitive, and Genetic Mechanisms.** Edited by Christopher H. Chase, Glenn D. Rosen and Gordon F. Sherman. Timonium, York Press, 1996. (see Cicci)

**Hornsby**, Beve: Overcoming Dyslexia. London, Heinemann, 1985.

**Hurford**, Daphne: To Read or not to Read: Answers to All Your Questions about Dyslexia. New York, Lisa Drew Book from Scribner, 1998. (1230 Avenue of the Americas, New York, New York 10020 [www.SimonSays.com](http://www.SimonSays.com))

The **International Book of Dyslexia.** Edited by Robin Salter and Ian Smythe. European Dyslexia Association and World Dyslexia Network Foundation, 1997.

**Miles**, T. R.: Dyslexia – a hundred years on. By T.R.Miles and E.Miles. 2th edition. OUP, 1999.

**Nosek**, Kathleen: Dyslexia in Adults: Taking Charge of Your Life. Dallas, Taylor Publishing Company, 1997. (1550 West Mockingbird Lane, Dallas, Texas 75235 [www.taylorpub.com](http://www.taylorpub.com))

**Rawson**, Margaret: The Many Faces of Dyslexia. (Monograph no. 5) Baltimore, The International Dyslexia Association, 1988. (8600 LaSalle Road, Baltimore, Maryland 21286 [www.interdys.org](http://www.interdys.org))

**Specific Reading Disability: A view of the Spectrum.** Edited by Bruce K. Shapiro, Pasquale J. Accardo, and Arnold J. Capute. Timonium, York Press, 1998. (see Cicci)

## LES PERIODIQUES:

**Dyslexia.** An International Journal of Research and Practice. Edited by T.R.Miles. Chichester, West Sussex, UK, John Wiley & Sons Ltd. 4 issues each year.

The **Dyslexia Handbook.** Edited by Ian Smythe. British Dyslexia Association. Yearly.

# ADDRESSES D'ASSOCIATIONS POUR LES DYSLEXIQUES

## **International European Dyslexia Association (EDA)**

**Bodenweg 21**

**CH-8406 Winterthur**

**Switzerland**

**Tel.: +41 52 202 1707**

**Fax: +41 52 202 1712**

**e-mail: HYPERLINK mail to:**

[susanne.bertschinger@bluewin.ch](mailto:susanne.bertschinger@bluewin.ch)

[bertschinger@gmx.ch](mailto:bertschinger@gmx.ch)

## **International Dyslexia Association (IDA)**

**8600 LaSalle Road Chester Building/Suite 382,**

**Baltimore, MD 21286-2044**

**USA**

**Tel.: (410) 296-0232 Fax: (410) 321-5069**

**e-mail: HYPERLINK mail to:**[exd@aol.com](mailto:exd@aol.com)

**Homepage:** [www.interdys.org](http://www.interdys.org)

## **Allemagne**

Bundesverband Legasthenie

Königstrasse 32, 30175 Hannover, Germany

Tel.: + 49 511 31 87 38

Fax: + 49 511 31 87 39

E-mail: HYPERLINK mailto: [BVLEGAST@aol.com](mailto:BVLEGAST@aol.com)

Homepage: [www.legasthenie.net](http://www.legasthenie.net)

## **Autriche**

Oesterreichischer Bundesverband Legasthenie

Rosenthalgasse 13/11, A-1140 Vienna, Austria

Tel.: +43 1 911 32 770 Fax: +43 1 911 32 77 77

Homepage: [www.legastheine.org](http://www.legastheine.org)

## **Belgique**

APEDA Belgium

Av. Du Globe 6 bte 11, 1190 Bruxelles, Belgium

Tel.: +32 2 344 1013

## **Brésil**

Associação Brasileira de Dislexia

Av. Angelica 2318, 12<sup>th</sup> floor, 001228-200 Sao Paulo, Brasil

Tel./Fax: +55 11 258 75 68

- Canada** Learning Disabilities Association of Quebec-Dame. AQETA  
(Association Quebecoise pour les Troubles d'Apprentissage)  
284 Notre Dame St. West, Suite 300, Montreal H2Y 1T7, Canada  
tel.: +514 847 1324 Fax: +514 281 5187
- Catalogne** Associacio Catalana de Dislexia  
C/Canet NUM 4, 08017 Barcelona, Spain  
Tel./fax: +34 93 203 03 46
- Chypre** Cyprus Dyslexia Association  
Post Box 3367, 1682 Nicosia, Cyprus  
Tel.: +35 7 2 31 94 11 Fax: +35 7 2 31 82 99  
e-mail: dyslexia@cytanet.com.cy
- Croatie** HUD Hrvatska  
Kuslanova 59a, 41000 Zagreb, Croatia  
Tel.: +385 1 238 022 Fax: +385 1 229 950
- Danemark** Ordblinde/Dysleksiforeningen i Danmark  
Kløverprisvej 10 B, 2650 Hvidovre, Denmark  
Tel.: +45 36 75 10 88 Fax: +45 36 38 85 84  
email: HYPERLINK mailto:ordblind@e-box.dk
- Ecosse** Scottish Dyslexia Association  
Unit 3, Stirling Business Centre, Wellgreen, Stirling FK8 2DZ,  
Scotland  
Tel.: +44 1786 446650 Fax: +44 1786 471235  
E-mail: dyslexia.scotland@dial.pipex.com
- Espagne** Association de Padres de Ninos Con Dyslexia  
Plaza San Amaro 7, 28020 Madrid, Spain  
Tel./fax: +341 571 97 18
- Finlande** HERO  
Vilhelmsgatan 4 B 13, 00100 Helsingfors, Finland  
Tel.: +358 0 6869 3500 Fax: +358 9 6869 3520
- France** Union Nationale France Dyslexie & Dysphasie  
28 Ave Arnold Netter, 75012 Paris, France  
Tel.: +33 1 73 64 10 Fax: +33 1 73 60 61

- Grèce** Greek Dyslexia Association  
Iraklidon Street 41, 16673 Voula, Athens, Greece  
Tel.: +30 1899 1817 Fax: +30 1960 4100
- Hongrie** Dyslexias Gyermekkert Egyesulet  
1114 Villanyi Ut 11-13, Budapest, Hungary  
Tel.: +361 178 2781 Fax: +361 180 3795
- Startdyslexia  
Eszék Utca 5  
1114 Budapest, Hungary  
Tel.: +36 30 992 7764 Fax: +36 14 66 505  
e-mail: [hegedusfam@matavnet.hu](mailto:hegedusfam@matavnet.hu)
- Irlande** Association for Children and Adults with Learning Disabilities  
1 Suffolk Street, Dublin 2, Ireland  
Tel.: +35 31 6790276 Fax: +35 31 6790273  
e-mail: [acld@iol.ie](mailto:acld@iol.ie)
- Israël** International Dyslexia Association / Israël  
24A Alexander Hagadol, Post Box 6304, Hod Hasharon,  
Israel 45241  
Tel.: +972 974 09646 Fax: +972 974 03160  
e-mail: [HYPERLINKmailto:davidzvi@netvision.net.il](mailto:HYPERLINKmailto:davidzvi@netvision.net.il)
- Italie** Associazione Italiana Dislessia A.I.D.  
Via Argenti, 8, 40124 Bologna, Italy  
Tel.: +39 51 380 924 Fax: +39 51 6476 637  
e-Mail: [a.i.d@dislessie.it](mailto:a.i.d@dislessie.it)
- Luxembourg** DYSPEL  
21 rue de Luxembourg, L-5364 Schrassig, Luxembourg  
Tel./fax: +352 35 9769
- Malte** The Dyslexia Association  
San Pawl Tat Targa, Naxxar, NXR 06, Malta  
Tel.: +356 41 33 05 Fax: +356 41 36 74
- Norvège** Dysleksiforbundet i Norge  
Box 8731 Youngstorget, 0028 Oslo, Norway  
Tel.: +47 22 33 442 75 Fax: +47 22 42 95 54  
e-mail: [henning@dysleksiforbundet.no](mailto:henning@dysleksiforbundet.no)

- Pays-bas** Stichting Dyslexie Nederland  
Oudezijds Voorburgwal 153, 1012 ES Amsterdam,  
The Netherlands  
Tel.: +3120 6272106  
e-mail: [henneman@euronet.nl](mailto:henneman@euronet.nl)
- Philippines** The Philippine Dyslexia Foundation  
28 7<sup>th</sup> Street, New Manila, Quezon City, Philippines  
Tel.: +632 416 9285 Fax: +632 724 3871  
e-mail: [phil\\_dyslexia\\_foundation@hotmail.com](mailto:phil_dyslexia_foundation@hotmail.com)
- Pologne** Polski Towarzystwo Dysleksji  
Pomorska 68, 80 343 Gdansk, Poland  
Tel./fax: + 4858 554 5761  
e-mail: HYPERLINK mailto:[psymbg@univ.gda.pl](mailto:psymbg@univ.gda.pl)
- Republique Tchèque** Czech Dyslexia Association  
Svatoslavova 17, Praha 4 – Nusle 140 00, Czech Republic  
+420 1 6913511 Fax: +420 2 6913511  
e-mail: [zelinkova@mymail.cz](mailto:zelinkova@mymail.cz)
- Royaume-Uni** British Dyslexia Association  
98 London Road, Reading, Berkshire RG1 5AU, England  
Tel.: +44 118 966 2677 Fax: +44 118 935 1927  
E-mail: [admin@bda-dyslexiahelp-bda.demon.co.uk](mailto:admin@bda-dyslexiahelp-bda.demon.co.uk)
- Suède** FMLS,  
Brahegatan 20, 114 37 Stockholm, Sweden  
Tel.: +46 8 665 17 00 Fax: +46 8 660 79 77
- Föräldraföreningen för Dyslektiska Barn  
Surbrunnsgatan 42 1 tr. Og, S-113 48 Stockholm, Sweden  
Tel.: +46 8 612 06 56 Fax: +46 8 612 33 77  
e-mail: [e-postdyslexi@fob.se](mailto:e-postdyslexi@fob.se)
- Suisse** Verband Dyslexie Schweiz  
Postfach 1270, 8071 Zürich, Switzerland  
Tel.: +41 52 345 04 61 Fax: +41 52 345 04 62  
e-mail: [dyslexie@swissonline.ch](mailto:dyslexie@swissonline.ch)

La Dyslexie ou tout autre handicap spécifique de l'apprentissage est un sérieux handicap dans un monde plein de lettres. Puisque la dyslexie est un handicap invisible, beaucoup de personnes ont des difficultés à comprendre le problème des dyslexiques. Il est plus aisé de reconnaître et de s'identifier à un aveugle ou à un handicapé physique. Une personne *dyslexique n'est pas aussi facile à identifier et il peut être par conséquent difficile de comprendre qu'elle ait besoin de services de bibliothèques spéciaux. Les bibliothèques ont l'obligation de porter assistance à ce grand groupe de citoyens afin qu'il puisse accéder à l'information sur un pied d'égalité avec ses concitoyens.*